

LES CLASSES DE NEIGE ET LES ASSURANCES

Les enfants qui partent en classes de neige sont assurés par la Société ETHIAS, rue des Croisiers 24 à LIEGE. Ils sont considérés comme étant à l'école, entourés de leurs instituteurs et institutrices.

Pour la pratique du ski, la Ville de Seraing couvre tous les risques par une assurance spéciale prise à la même société.

La santé des enfants qui nous sont confiés fait l'objet de toute notre attention; c'est pourquoi nous vous demandons de compléter, avec minutie, le formulaire ci-annexé, car ces renseignements nous permettront d'organiser leur régime de vie en fonction de leurs besoins et de leurs possibilités.

Néanmoins, certains impondérables peuvent surgir et il peut arriver qu'une intervention chirurgicale s'impose d'urgence. Il faut pouvoir agir immédiatement. C'est pour cette raison que nous devons être en possession de l'autorisation suivante :

*Je soussigné(e).....
agissant en qualité de père - mère - tuteur(trice) (*)*

accepte que mon enfant (nom et prénom)

*.....
reçoive les soins que justifierait son état de santé et subisse les interventions chirurgicales indispensables.*

Si le retour de l'enfant s'impose, j'accepte que les dispositions concernant le mode de transport soient prises par le responsable de l'organisation.

Date :

Signature:

Légalisation :

VOTRE SIGNATURE DOIT ETRE LEGALISEE PAR L'ADMINISTRATION COMMUNALE DU DOMICILE DU PARENT.

() biffer les mentions inutiles.*